

La toponymie au Nouveau-Brunswick et l'autorité municipale

Présentation à la Table des maires de
l'AFMNB

2013-02-20



Survol

- *Qu'est-ce que la toponymie?*
- *Quelles sont les structures?*
- *Quel est le contexte actuel dans les municipalités?*
- *Principes et directives*
- *Outils*

Toponymie

- *Noms officiels*
- *Lieux-dits ou noms d'usage commun*

- *Entités*
 - *Géographiques*

 - *Administratives*

 - *Artificielles*

Structures

- Commission de toponymie du Canada
 - 27 membres fédéraux, provinciaux et territoriaux
- Autorité fédérale
 - Ministères et agences (Défense nationale, Parcs Canada, etc.)

Autorité provinciale

1961 à 2006

- Plusieurs ministères responsables se succèdent

Aujourd'hui :

- La responsabilité est celle du Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et du Sport.

Services de toponymie

- Administration des activités toponymiques
- Coordination et liaison avec le Comité directeur de toponymie
- Coordination et liaison du Comité interministériel de toponymie.
- Représentation à la Commission de toponymie du Canada

Comité directeur de toponymie

Sept membres du public nommés par le Ministre.

Mandat

- étudie les demandes reçues ayant trait à la création et l'officialisation de nouveaux noms de lieux ou au changement de noms officiels des lieux et des entités géographiques (comprend les rivières, les lacs, les montagnes, les marais, les îles, etc.) existants
- formule des recommandations au Ministre responsable de la toponymie.

Comité interministériel de toponymie

Représentants de divers ministères dont Environnement et Gouvernements locaux, Tourisme, Patrimoine et Culture, Sécurité publique, Transport et Infrastructures, Services Nouveau-Brunswick, Ressources naturelles, etc.

Mandat

- identifier les besoins en toponymie au sein de l'appareil gouvernemental,
- assurer une approche uniforme et cohérente, et
- diffuser les décisions toponymiques au sein de l'appareil gouvernemental.

Autorité municipale

Loi sur les municipalités

Loi sur l'urbanisme

Autorité municipale de dénomination

- Voies de communication
 - Rue, ruelle, avenue, cour, etc.
- Édifices et infrastructures
 - Bureau municipal, complexe sportif, parc, terrain de jeux, etc. dont la municipalité est propriétaire
- Lotissements

Contexte actuel

Certaines municipalités :

- ont un comité permanent ou ponctuel
- décident cas par cas
- acceptent les noms soumis par l'entrepreneur
- laissent cette tâche au personnel

Principes et directives

- Principes et directives pour la dénomination des lieux
- Lignes directrices relatives aux recommandations à l'intention du ministre responsable de toponymie

Outils

- Répertoire géographique du Canada ([en-ligne](#))
- Guide principal des adresses de voierie ([GPAV](#))
- Renseignements pour les traducteurs ([en-ligne](#))

Sources électroniques en toponymie

- **Commission de toponymie du Canada**
 - <http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/limite-geographique/nom-geographique/organismes-connexes/commission-toponymie-canada/5762>
- **Principes et directives pour la dénomination des lieux (2001) CTC**
 - http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca.earth-sciences/files/pdf/prandpro2001_f.pdf
- **Service de recherche de toponymes**
 - <http://www4.rncan.gc.ca/sciences-terre/limite-geographique/nom-geographique/recherche/toponyme.php>
- **Guide principal des adresses de voirie**
 - <http://www1.gnb.ca/0911/msaging.asp?L=N>
- **Renseignements pour les traductrices et traducteurs**
 - <http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/limite-geographique/nom-geographique/traducteurs/5899>

Autres renseignements: Gilles Bourque
Gestionnaire – Services de toponymie
Tourisme, Patrimoine et Culture
Tél.: (506) 453-8125 Téléc.: (506) 453-2416
Courriel: gilles.bourque@gnb.ca